

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de New Richmond tenue en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, **le lundi, 2 mai 2016 à compter de 20 h.**

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Monsieur François Bujold, conseiller
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Est également présente :

Madame Céline LeBlanc, greffière

ADMINISTRATION

117-05-16 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté et d'y ajouter un point à l'item « Affaires nouvelles » : *Rénovations – Piscine Bruce-Ritchie – Certificat de paiement no. 6.*

ADOPTÉE

118-05-16 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016.

ADOPTÉE

119-05-16 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AVRIL 2016

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 avril 2016;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 avril 2016.

ADOPTÉE

SUIVI DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC) DE LA SÉANCE DU 4 AVRIL 2016

Le maire informe l'assistance des démarches effectuées concernant les demandes des contribuables lors de l'assemblée du 4 avril 2016.

CORRESPONDANCE

- De M. Gaétan Bélair, géographe aménagiste à la MRC de Bonaventure, une copie de correspondance reçue du ministère des Transports concernant la responsabilité de la gestion des cours d'eau et plus précisément l'intention de certaines municipalités locales de ne plus procéder à l'enlèvement des débris dans les cours d'eau parcourant leur territoire. Un rappel est fait concernant la Loi sur les compétences municipales qui prévoit que les MRC sont responsables de l'entretien des cours d'eau à débit régulier ou intermittent et qu'elles doivent réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux lorsqu'il y a accumulation de débris.
- De M. Steeve Bolduc, administrateur au Rodéo professionnel de Paspébiac, une invitation à une grande parade dans les rues de leur ville qui aura lieu le 4 juin 2016. Le point de départ est l'aréna et débutera à 16 h. Les commerçants, les municipalités et les villes qui veulent promouvoir leurs activités estivales ou festivals 2016 y sont conviés. Des groupes tels que Moto, VTT, Quad, véhicules promotionnels, chars allégoriques ou autres sont les bienvenus.
- De Mme Véronique Pageau, coordonnatrice à la Maison des jeunes de New Richmond, une correspondance demandant le support de la Ville pour d'éventuelles rénovations à la bâtisse tant au niveau des fenêtres qui se détériorent de jour en jour qu'au niveau de la toiture extérieure.
- De M. Victor Bérubé, chef du Service des projets – Études et structures – du ministère des Transports, une correspondance confirmant que la préparation des plans pour le remplacement du pont du Rang 4 débutera sous peu et, qu'en cours d'année, il y aura une présentation à la Ville de l'avant-projet préliminaire.
- De M. Michel St-Pierre, coordonnateur régional de la Société nationale Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, une correspondance nous informant que le projet déposé dans le cadre du Programme d'assistance financière aux célébrations locales (St-Jean Baptiste) a été retenu et qu'une aide financière de 1 300 \$ sera versée.
- De M. Jacques Daoust, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, une correspondance informant la Ville qu'une aide financière de 50 019 \$ est accordée pour l'année 2016, et ce, dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. Un premier versement sera reçu après la réception de la déclaration de reddition de comptes pour l'année 2015 et le deuxième vers le 30 septembre 2016.

- De la MRC de Bonaventure, une copie de correspondance concernant l'aide financière compensatoire 2015-2016 pour le maintien des actifs de la Route verte, indiquant les modalités pour la recevoir. Les longueurs de pistes cyclables indiquées, couvertes par la compensation, pour New Richmond sont de 0,78 km pour une subvention de 1 098,20 \$.

120-05-16 COMPTES A PAYER

Considérant que le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

D'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant d'un million cent quarante-huit mille cinq cent quatre-vingt-treize dollars et un cent (1 148 593,01 \$);

D'autoriser le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

ADOPTÉE

121-05-16 PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2016

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale, qui se déroule du 2 au 8 mai, est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « 7 astuces pour être bien dans sa tête »;

Considérant que la population possède une santé mentale susceptible d'être renforcée et développée et que les 7 astuces peuvent y contribuer;

Considérant que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

Considérant que Santé mentale Québec – Bas-St-Laurent est l'interlocuteur régional du Mouvement santé mentale Québec, qui pilote la campagne annuelle de promotion de la santé mentale et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

Considérant qu'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- En invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne « etrebiendanssatete.ca »;
- En encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire (www.smq-bsl.org);
- En proclamant le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale lors d'un Conseil municipal.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

Que le maire de la Ville de New Richmond proclame par la présente la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017 dans la Ville de New Richmond et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des « 7 astuces pour être bien dans sa tête ».

ADOPTÉE

122-05-16 RÈGLEMENT 1004-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 862-09 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 – ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement modifiant le Règlement 862-09 relatif à l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1, portant le numéro 1004-16;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

D'adopter le règlement modifiant le Règlement 862-09 relatif à l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1, lequel est identifié sous le numéro 1004-16.

ADOPTÉE

123-05-16 ENTÉRINEMENT – BAIL MARIE-HÉLÈNE DAY, ARCHITECTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'entériner la signature, par le directeur général, du bail liant la Ville de New Richmond à Madame Marie-Hélène Day, architecte, et ce, pour la location d'un local situé au 200-B, boulevard Perron Ouest, d'une superficie occupée de 500 pieds carrés.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1008-16 AUTORISANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ADRIEN-GAUVREAU ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AFIN DE DÉFRAYER DES HONORAIRES PROFESSIONNELS – AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller Monsieur François Bujold à l'effet que le Règlement 1008-16 autorisant des travaux de réfection du Centre communautaire Adrien-Gauvreau et décrétant un emprunt afin de défrayer des honoraires professionnels, sera adopté à une séance ultérieure.

RÈGLEMENT 1009-16 AYANT POUR BUT DE POURVOIR AU PAIEMENT DES FRAIS D'ÉMISSION DU REFINANCEMENT DE 2 071 000 \$ ET POUR CE FAIRE UN EMPRUNT AU MONTANT DE 41 420 \$, REMBOURSABLE EN 5 ANS – AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par la conseillère Madame Geneviève Braconnier à l'effet que le Règlement 1009-16 ayant pour but de pourvoir au paiement des frais d'émission du refinancement de 2 071 000 \$ et pour ce faire un emprunt au montant de 41 420 \$, remboursable en 5 ans, sera adopté à une séance ultérieure.

SERVICE DES LOISIRS

124-05-16 RALLYE BAIE-DES-CHALEURS 2016 – DEMANDE DE PARTENARIAT

Considérant que le Rallye auto Baie-des-Chaleurs accueillera en 2016 une manche du Championnat NACAM des Rallyes (NRC), entraînant ainsi des retombées extraordinaires pour New Richmond et la Baie-des-Chaleurs;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec l'organisation du Club Rallye Auto de la Baie-des-Chaleurs 2016, qui viendra préciser les modalités de partenariat avec l'organisme, et ce, pour la tenue de leurs activités.

ADOPTÉE

125-05-16 RALLYE BAIE-DES-CHALEURS 2016 – FERMETURE DE RUE – 1^{ER} JUILLET 2016

Considérant la tenue d'un rallye automobile dans la Ville de New Richmond les 1^{er}, 2 et 3 juillet 2016;

Considérant que le Conseil souhaite bonifier ce rallye par une fête familiale extérieure pour les citoyens ainsi que les visiteurs le 1^{er} juillet 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'autoriser la fermeture d'une partie du boulevard Perron Ouest, entre la 5^e Rue et l'entrée Ouest du Carrefour Baie des Chaleurs, le 1^{er} juillet 2016 pour la tenue d'une fête familiale, et ce, dans le cadre des activités du Rallye automobile.

ADOPTÉE

126-05-16 LIGUE NAVALE DE NEW RICHMOND – DEMANDE D'ACQUISITION DE DÉRIVEURS

Considérant l'existence du Corps de cadets de la marine 293 Duc de Richmond depuis plus de 30 ans à New Richmond;

Considérant la demande reçue de la Ligue navale de New Richmond à l'effet d'acquérir les dériveurs appartenant à la Ville, afin d'augmenter la possibilité de réaliser des activités locales, telle l'initiation à la voile, pour leur organisme;

Considérant que ces dériveurs étaient utilisés il y a plusieurs années par la Ville pour des cours de navigation qui aujourd'hui ne sont plus en place;

Considérant l'état désuet desdites embarcations et le souhait de la Ligue navale de prendre en charge les coûts de réparations nécessaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

De remettre, sans frais, les dériveurs appartenant à la Ville à la Ligue navale de New Richmond, et ce, pour leurs activités locales. Il est entendu que les réparations des embarcations seront prises en charge par la Ligue navale.

ADOPTÉE

127-05-16 AUTORISATION DE DÉPENSE – LOGICIELS SPORTS-PLUS

Considérant l'offre reçue de la firme Logiciels Sport-Plus inc. pour l'acquisition d'un logiciel pour le Service des loisirs;

Considérant que ce logiciel permettra la gestion, entre autres, des plateaux sportifs et des équipements tels réservations, facturation, rapport financier des ventes, inscriptions aux cours, etc.;

Considérant que ce logiciel permettra également de recenser la provenance des utilisateurs et ainsi établir des statistiques de fréquentation;

Considérant qu'une économie de temps est prévue étant donné que la prise d'informations actuelle est faite de façon manuelle par les employés;

Considérant que ce logiciel servira également à effectuer les réservations de toutes les salles de la Ville (aréna, centre communautaire, hôtel de ville et Salle de spectacles);

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'accepter la soumission déposée par la firme Logiciels Sport-Plus inc. pour l'acquisition d'un logiciel pour le Service des loisirs, au montant de trois mille huit cent dollars (3 800 \$), taxes en sus, annuellement, et d'autoriser la directrice du Service des loisirs à signer tous documents pertinents à cet effet. Il est à noter que ce coût sera augmenté selon l'indice des prix à la consommation (IPC) à chaque année;

De défrayer initialement des coûts de formation évalués à cent vingt dollars (120 \$) de l'heure pour un total de six (6) heures.

ADOPTÉE

128-05-16 RÉNOVATIONS – PISCINE BRUCE-RITCHIE – AVENANT AU MARCHÉ NO. 6R

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

D'accepter l'avenant au marché no. 6R concernant les travaux de rénovation de la piscine Bruce-Ritchie, tel que présenté par l'entrepreneur Construction L.F.G. inc., concernant les diverses directives de modifications en architecture (A9) ainsi qu'en ingénierie (MP-03, ME08, ME09, S02, S04, S07, S08, S09, S14, S15 et S16), représentant un coût total de vingt-et-un mille quatre cent vingt-et-un dollars et cinq cents (21 421,05 \$), taxes en sus, et ce, tel que recommandé par l'architecte Pierre Bourdages, en date du 26 avril 2016.

ADOPTÉE

129-05-16 NOMINATION DE REPRÉSENTANT – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

De nommer Madame Geneviève Braconnier, conseillère municipale, ainsi que Madame Ann-Julie LeBlanc, directrice du Service des loisirs, à titre de représentantes de la Ville de New Richmond pour l'assemblée générale annuelle de l'Association touristique régionale de la Gaspésie qui se tiendra le jeudi, 26 mai 2016, à 13 h, au Bioparc de la Gaspésie.

ADOPTÉE

URBANISME

130-05-16 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 129, ROUTE 132 OUEST

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 129, route 132 Ouest :

- a) Afin de rendre la propriété conforme à l'article 8.1 du Règlement de zonage 927-13 : accepter une marge de recul avant du bâtiment variant de 3,15 mètres à 5,98 mètres au lieu des 9,00 mètres prescrits.

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal l'Informateur, édition du 30 mars 2016;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation à son assemblée du 22 mars 2016;

Considérant qu'aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires relativement à cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

Que la dérogation mineure requise pour le 129, route 132 Ouest, soit acceptée telle que demandée et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à émettre tous les documents pertinents à cette demande.

ADOPTÉE

131-05-16 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 710, CHEMIN MERCIER

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 710, chemin Mercier :

- a) afin de rendre la propriété conforme à l'article 6.2.2 du Règlement de lotissement 882-10 : accepter une superficie minimale de 1 997,8 mètres carrés au lieu des 2 500,0 mètres carrés prescrits.

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal l'Informateur, édition du 30 mars 2016;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation à son assemblée du 22 mars 2016;

Considérant qu'aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires relativement à cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

Que la dérogation mineure requise pour le 710, chemin Mercier, soit acceptée telle que demandée et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à émettre tous les documents pertinents à cette demande.

ADOPTÉE

132-05-16 RÈGLEMENT 1001-16 MODIFIANT L'ARTICLE 3.3.7 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 927-13 AUTORISANT L'USAGE SPÉCIFIQUE DE CONTENEURS POUR CERTAINES ZONES - ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement relatif à l'autorisation de l'usage spécifique de conteneurs pour certaines zones, portant le numéro 1001-16;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement modifiant l'article 3.3.7 du Règlement de zonage 927-13 relatif à l'autorisation de l'usage spécifique de conteneurs pour certaines zones, lequel est identifié sous le numéro 1001-16.

ADOPTÉE

133-05-16 RÈGLEMENT 1005-16 DÉCRÉTANT LE PROLONGEMENT DE LA RUE LANDRY - ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement relatif au prolongement de la rue Landry, portant le numéro 1005-16;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'adopter le règlement relatif au prolongement de la rue Landry, lequel est identifié sous le numéro 1005-16.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1003-16 MODIFIANT L'ARTICLE 10.2.2 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 927-13 DANS LE BUT D'Y AJOUTER LES ZONES DE TYPE EF – AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller Monsieur François Bujold à l'effet que le Règlement 1003-16 modifiant l'article 10.2.2 du Règlement de zonage 927-13 dans le but d'y ajouter les zones de type Ef, sera adopté à une séance ultérieure.

TRAVAUX PUBLICS

134-05-16 APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE SEL DE DÉGLAÇAGE

Considérant l'appel d'offres sur invitation effectué auprès de deux (2) entreprises et se terminant le 29 avril 2016, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Soumissionnaire	Prix à la tonne métrique (Quantité approx : 400 tonnes métriques)	Montant taxes incluses
Sel Warwick inc.	109,43 \$	50 326,86 \$
Mines Seleine, une division de K + S Sel Windsor Ltée	114,49 \$	52 653,95 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par Sel Warwick inc. au montant de cinquante mille trois cent vingt-six dollars et quatre-vingt-six cents (50 326,86 \$), taxes incluses, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue. Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents à cet effet.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1007-16 AUTORISANT L'ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES AVEC ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 279 027 \$, REMBOURSABLE EN 10 ANS – AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller Monsieur René Leblanc à l'effet que le Règlement 1007-16 autorisant l'achat d'un camion 10 roues avec équipement de déneigement et décrétant un emprunt de 279 027 \$, remboursable en 10 ans, sera adopté à une séance ultérieure.

DÉVELOPPEMENT CULTUREL

135-05-16 ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2016 – AUTORISATION DE PAIEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'autoriser les paiements suivants, et ce, pris à même l'entente de développement culturel 2016 :

- Marché public 2016 : 1 000 \$;
- Semaine de relâche 2016 : 400 \$;
- Exposition de photos – Gordon Duthie : 1 000 \$.

AFFAIRES NOUVELLES

136-05-16 RÉNOVATIONS – PISCINE BRUCE-RITCHIE – CERTIFICAT DE PAIEMENT NO. 6

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

D'autoriser le paiement à Construction L.F.G. inc. du certificat de paiement no. 6 au montant de six cent soixante-dix-sept mille deux cent dix-sept dollars et soixante-dix-huit cents (677 217,78 \$), taxes incluses, tel que recommandé par l'architecte Pierre Bourdages en date du 2 mai 2016. Il est entendu que ce paiement sera pris à même le Règlement 986-15.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Un citoyen demande quel est le prix au kilomètre pour le sel de déglacage. Il souligne également qu'il y aurait lieu d'effectuer des réparations sur le chemin Cyr afin d'éviter qu'un ruisseau se forme sur ce dernier à l'entrée de la Ville.

Un contribuable demande un suivi dans le dossier du pont du Rang 4. Il signale également que les nombreuses routes dans les rangs sont endommagées. Il fait la demande afin que le chemin Mercier soit nivelé.

Un citoyen informe les personnes présentes qu'une nouvelle entreprise de récupération a maintenant pignon sur rue à New Richmond et que les frais d'utilisation sont moindres que ceux de Saint-Alphonse. Il souligne que pour l'acquisition du camion 10 roues, le gouvernement met en vente des équipements de ce genre, et ce, à moindre coût. Il s'informe pour avoir une idée approximative du coût des réparations à venir au centre communautaire et suggère la possibilité de trouver un autre bâtiment.

Un contribuable demande des informations concernant la réglementation de l'installation d'abri forestier, de chalet ainsi que de roulotte.

Une citoyenne s'informe de l'avis du Conseil dans le dossier du compostage. Elle s'informe du coût du recyclage à la tonne pour la Ville. Concernant l'aréna, elle demande si des réparations sont envisagées à court terme.

Un citoyen suggère un aréna sans glace artificielle indiquant que les coûts d'opération seraient sans doute moindres.

Un contribuable adresse ses félicitations à la Ville constatant qu'avec les moyens qu'elle possède, les citoyens ont une très belle qualité de vie.

Une contribuable demande un suivi dans le dossier des compteurs d'eau.

Un citoyen demande si la présentation des états financiers aura bien lieu le 16 mai à 20 h.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 21 h 10.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière